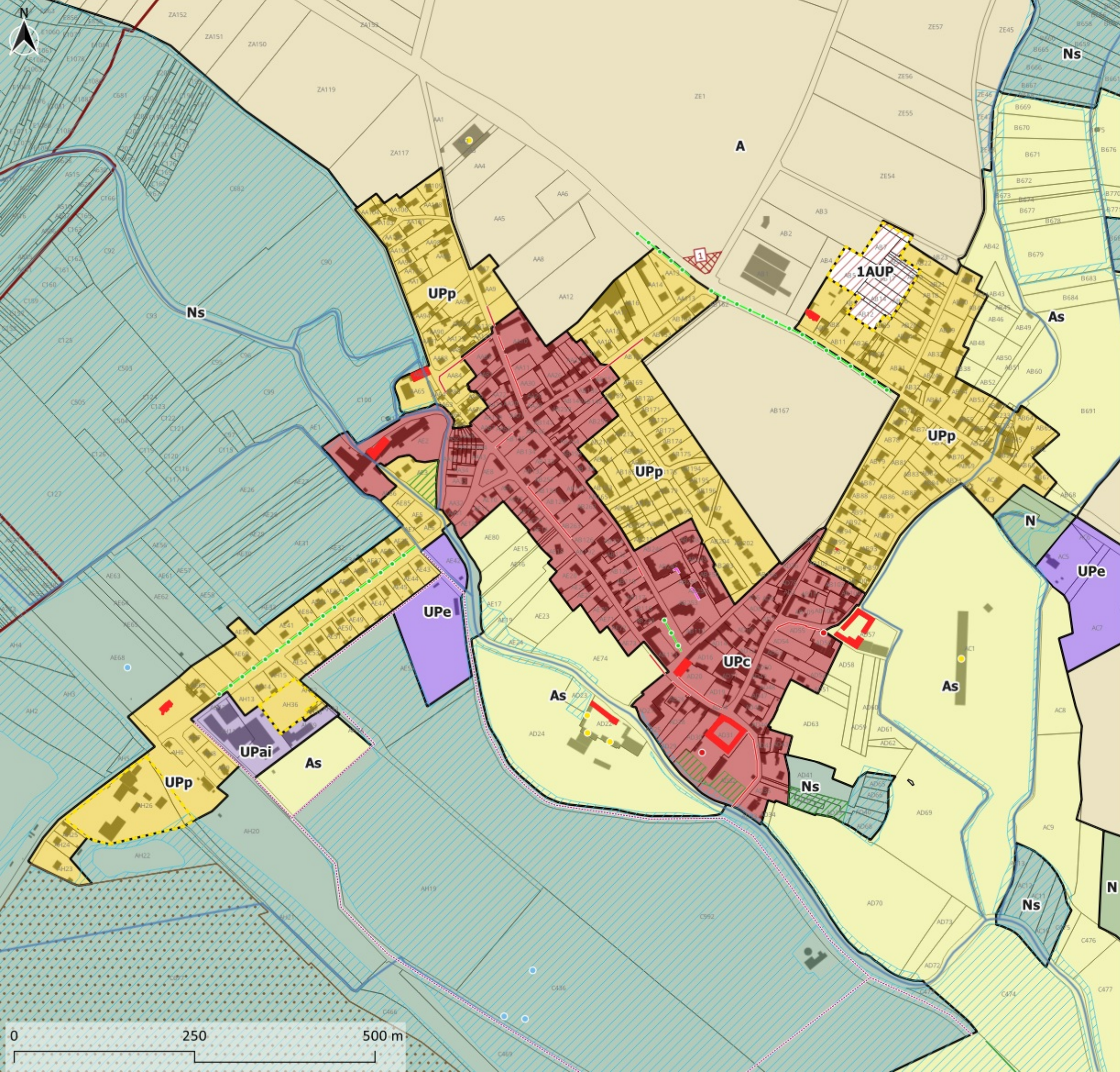




ZONES ET SECTEURS

- 1AUBa1 : Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle et artisanale des zones industrielles n°1 et n°2, zone de l'avelon, de la Vatine, du Tilloy...
- 1AUBa2 : Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle et artisanale de la zone des Champs Dolents
- 1AUBa3 : Secteur des zones à urbaniser à dominante industrielle et artisanale (Data Center)
- 1AUBa4 : Zone à urbaniser destinée à accueillir des équipements publics et/ou d'intérêt collectif, préférentiellement en lien avec l'école UniLaSalle
- 1AUP : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP1 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle qui permet une hauteur plus élevée
- 1AUP2 : Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle et artisanale
- 1AUP3 : Secteur des zones à urbaniser à dominante industrielle et artisanale (Data Center)
- 1AUP4 : Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des activités commerciales et artisanales
- 1AUP5 : Zone à urbaniser destinée à accueillir préférentiellement des équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- 1AUP6 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP7 : Zone à urbaniser à dominante d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- 1AUP8 : Zone à urbaniser nécessitant une évolution du PLUi-HM pour l'ouverture à l'urbanisation
- 1AUP9 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP10 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP11 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP12 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP13 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP14 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP15 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP16 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP17 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP18 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP19 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP20 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP21 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP22 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP23 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP24 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP25 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP26 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP27 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP28 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP29 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP30 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP31 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP32 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP33 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP34 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP35 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP36 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP37 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP38 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP39 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP40 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP41 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP42 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP43 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP44 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP45 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP46 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP47 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP48 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP49 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP50 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP51 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP52 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP53 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP54 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP55 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP56 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP57 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP58 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP59 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP60 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP61 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP62 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP63 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP64 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP65 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP66 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP67 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP68 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP69 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP70 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP71 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP72 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP73 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP74 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP75 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP76 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP77 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP78 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP79 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP80 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP81 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP82 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP83 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP84 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP85 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP86 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP87 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP88 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP89 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP90 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP91 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP92 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP93 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP94 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP95 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP96 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP97 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP98 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP99 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle
- 1AUP100 : Zone à urbaniser à dominante résidentielle

- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES**
- Alignements d'arbres à conserver (L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - Chemins à préserver (L.151-38 du code de l'urbanisme)
 - Haies à créer (L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Haies et/ou alignements végétalisés à protéger (L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Murs à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - Linéaire commercial à protéger de type 1 (L.151-16 du code de l'urbanisme)
 - Linéaire commercial à protéger de type 2 (L.151-16 du code de l'urbanisme)
 - Linéaire commercial à protéger de type 3 (L.151-16 du code de l'urbanisme)
 - Cours d'eau
 - Arbres remarquables (L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - Éléments de patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - Mares et aménagements hydrauliques à préserver (L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Bâtiments susceptibles de changer de destination (L.151-11 2° du code de l'urbanisme)
 - Secteurs à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R.151-34 2° du code de l'urbanisme)
 - Espaces boisés classés (L.113-1 du code de l'urbanisme)
 - Éléments de patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - Emplacements réservés (L.151-41 du code de l'urbanisme)
 - Espaces verts protégés - type 1 (L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Espaces verts protégés - type 2 (L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Secteurs concernés par un risque inondation (R.151-31 2° et R.151-34 1° du code de l'urbanisme)
 - Secteurs soumis à orientation d'aménagement et de programmation
 - Zones humides (article L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Zones humides prioritaires (article L.151-23 du code de l'urbanisme)